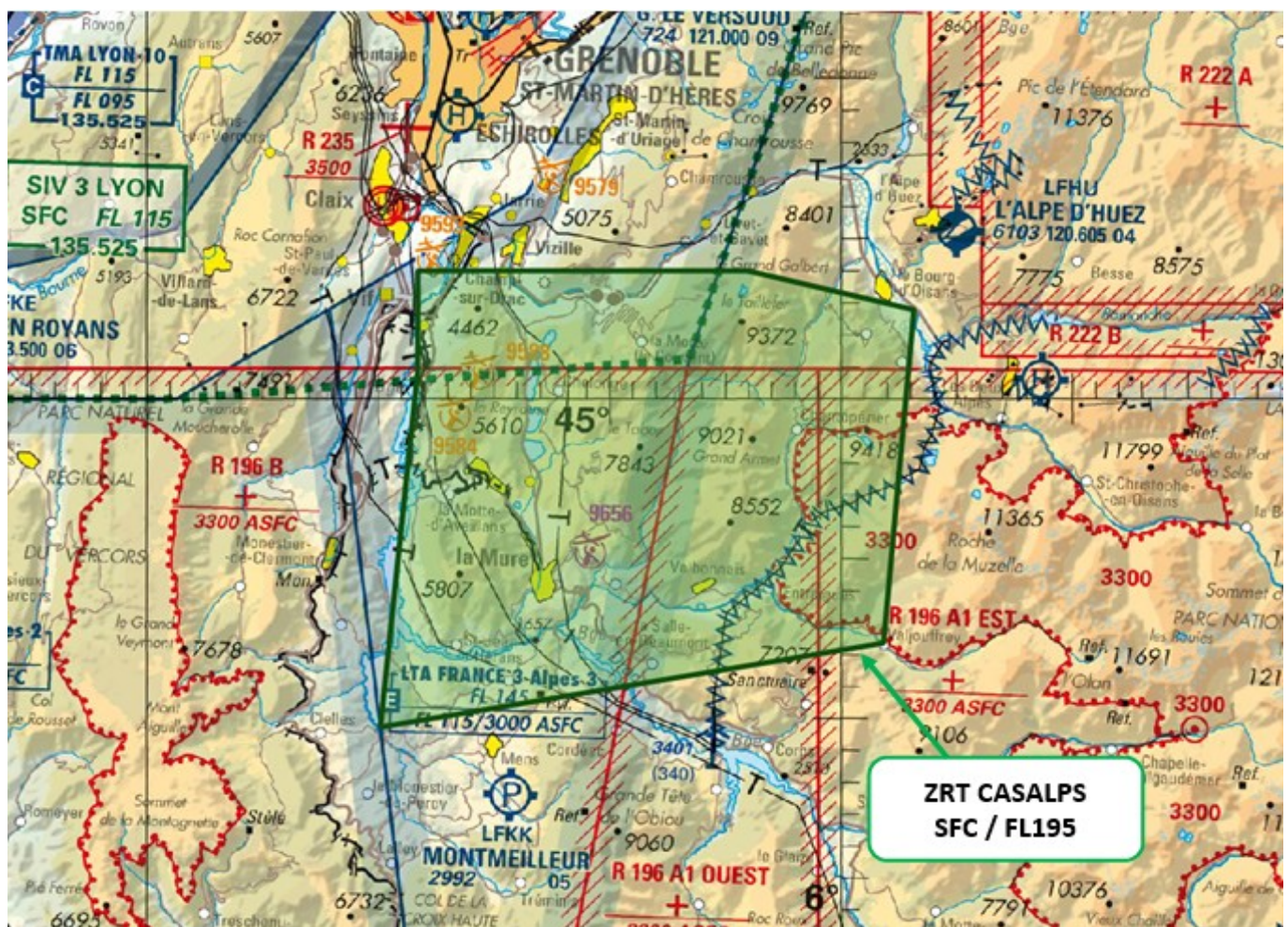


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour l'exercice CASALPS 26 dans la région de Grenoble

En vigueur : Du lundi 29 juin au vendredi 03 juillet 2026

Lieu : FIR : MARSEILLE LFMM

ZRT CASALPS



Extrait Carte 1 / 500000 OACI VFR - Edition 2025

ACTIVITÉ

Exercice mettant en œuvre un grand nombre d'avions de combat et d'hélicoptères pour des missions d'appui air/sol

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT CASALPS activable par NOTAM avec préavis de 24 h****ZRT CASALPS**

- Le 29 juin 2026 de 0600 à 1700
- Le 30 juin 2026 de 0600 à 2200
- Le 01 juillet 2026 de 0600 à 1700
- Le 02 juillet 2026 de 0600 à 2200
- Le 03 juillet 2026 de 0600 à 1500

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

- RAMBERT INFO : 143,550 MHz
- MARSEILLE CTL : 126,705 MHz
- MARSEILLE INFO : 124,500 MHz
- LYON INFO : 135,530 MHz

GESTIONNAIRES

Directeur d'exercice (DIREX)

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) activable qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Contournement obligatoire sauf pour:

- les aéronefs participants à l'exercice ;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact téléphonique avec le DIREX.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT CASALPS****LIMITES LATÉRALES**

45°04'00" N, 005°41'42" E
 45°04'00" N, 005°55'57" E
 45°02'47" N, 006°03'09" E
 44°52'22" N, 006°01'50" E
 44°49'44" N, 005°40'05" E
 45°00'53" N, 005°41'42" E
 45°04'00" N, 005°41'42" E

LIMITES VERTICALES

SFC / FL 195

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'exercice :**

Bureau Opération et Instruction 93 RAM :
Tel : 04.56.85.73.29 / 04.56.85.73.29

COMALAT- section espace :
Tel :03.87.15.58.86 / 58.87

Pendant l'exercice :

Directeur d'exercice (DIREX):
Tel : 06.70.86.25.39
Sat : 881.641.426.136

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les LF-R196 A1 OUEST et EST, LF-R196 B, LF-R221 et LF-R222 ne seront pas actives durant les créneaux d'activation de la ZRT CASALPS

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.